

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 5 juillet 2016

Le protocole d'investissement relatif à la centrale géothermique de Bouillante, en Guadeloupe, relancé il y a 2 ans par Ségolène Royal, a été signé aujourd'hui

Ségolène Royal a présidé la signature du protocole d'investissement relatif à la centrale géothermique de Bouillante, conclu entre la société ORMAT, SAGEOS, filiale du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), et la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Le protocole conduit à ce qu'ORMAT, entreprise de géothermie reconnue mondialement, prenne une participation de 60 % dans la centrale géothermique de Bouillante, la Caisse des dépôts et Consignations de 20 %, et à ce que SAGEOS, filiale à 100 % du BRGM, conserve une participation de 20 %.
- Cette opération va se traduire par des investissements à hauteur d'au moins 10 M€ pour développer la centrale, optimiser son fonctionnement et tripler sa capacité installée pour atteindre 45 MW en 2021.
- Elle contribuera de manière importante aux objectifs de développement des énergies renouvelables qui seront fixés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Guadeloupe, dans la perspective d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire en 2030, comme le prévoit la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
- Le développement de la centrale de Bouillante renforcera les compétences locales et mobilisera les entreprises du territoire, notamment pour l'entretien et la maintenance des installations : il contribuera à la création de valeur ajoutée et à la croissance verte en Guadeloupe.

- Cette opération s'effectue donc au service et au bénéfice de la Guadeloupe.
- L'État réalisera, en liaison avec les collectivités locales, un suivi régulier de l'activité et des développements de la centrale, de façon à s'assurer de la bonne exploitation de la ressource géothermale et du respect des engagements du nouvel exploitant.
- La Ministre se rendra prochainement en Guadeloupe pour s'assurer que toutes les dispositions sont mises en place à cet effet.
- En tant que présidente de la COP, Ségolène Royal considère que le développement de la centrale géothermique de Bouillante est une opération exemplaire dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.
- Énergie renouvelable stable et compétitive en substitution des énergies fossiles, la géothermie est un levier essentiel de la lutte contre le changement climatique. L'Alliance Mondiale pour la géothermie, mise en place pendant la COP, vise d'ailleurs la multiplication par 5 de la production d'électricité et la multiplication par 2 de la production de chaleur à partir de géothermie. La présidente de la COP invite donc tous les territoires des Caraïbes à mobiliser, eux aussi, cette ressource dont ils bénéficient.
- Au-delà des seules Caraïbes, Ségolène Royal encourage toutes les îles du globe, particulièrement concernées par le changement climatique, à se saisir des ressources renouvelables locales dont elles disposent, pour s'engager sur la voie des îles « autonomes en énergie ».

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31